

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

**Date de convocation** : 01<sup>er</sup> décembre 2017

**Date d'affichage** : 01<sup>er</sup> décembre 2017

**Nombre de conseillers** : En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GREVIN, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs GREVIN Patrick, GREVIN Evelyne, DIEUX Laurent, VIARD Michel, FAYARD Gîmes, Arnaud AUGER.

**Absents excusés** : Madame Danièle METAYER, Messieurs Thierry LAURENT, Thierry LEMAIRE et Patrick DEMONCEAUX.

**Absent** : ABREU Fernando.

Monsieur Arnaud AUGER a été élu secrétaire.

**032-2017 OBJET** : *Nomination d'un agent recenseur – recensement de la population 2018 (annule et remplace la précédente délibération)*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en 2018 et qu'il convient de nommer un agent recenseur pour la période du 02 janvier au 18 février 2018 (périodes de formations et de recensement).

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Sophie ALLET, résidente à Estrées-Saint-Denis et disponible pendant la période de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de nommer Madame Sophie ALLET au poste d'agent recenseur du 02 janvier au 18 février 2018 ;
- d'établir un arrêté de nomination ;
- d'allouer à l'agent recenseur une indemnité forfaitaire de 550.00 € brut.

Ces crédits seront imputés sur le budget primitif 2018 au compte 6413.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°027-2017.

**033-2017 OBJET** : *Décision modificative n°2*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent la décision modificative suivante :

Section	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT	60612, chapitre 011	+ 2 000.00 €	74832, chapitre 74	+ 6 100.00 €
	60632, chapitre 011	+ 1 500.00 €		

	615221, chapitre 011	+ 600.00 €		
	6161, chapitre 011	+ 2 000.00 €		
INVESTISSEMENT	2041481, chapitre 204	+ 120.00 €		
	2152, chapitre 21	- 120.00 €		

**034-2017 OBJET : Convention avec la SPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune à l'obligation d'être conventionnée avec une fourrière selon l'article L. 211-24 du code rural et e la pêche maritime.

La présente convention arrivant à échéance, il est donc nécessaire d'en signer une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Société Protectrice des Animaux.

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de délibération pour la mise en place d'un règlement intérieur. Ce projet sera envoyé pour avis au CTP et au CHSCT à Beauvais.
- Le Conseil municipal demande des informations complémentaires concernant la participation de la commune pour l'achat du véhicule de la police municipale. Monsieur le Maire se renseignera auprès de la commune de Rémy.
- Monsieur VIARD informe le Conseil municipal que suite à la visite des écoles le 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'école de Montmartin a émis le souhait d'avoir un tapis absorbant pour l'entrée des classes, elle a informé que la sonnette ne fonctionne plus. Enfin, elle demande une nouvelle poubelle jaune pour le tri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est à 20h00.

**032-2017 OBJET : Nomination d'un agent recenseur – recensement de la population 2018 (annule et remplace la précédente délibération)**

**033-2017 OBJET : Décision modificative n°2**

**034-2017 OBJET : Convention avec la SPA**